

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2011/....**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 Octobre 2011**

**DCM N° 11-10-16**

**Objet : Avenant à la convention Ville – AGURAM 2011**

**Rapporteur : M. GANDAR, Conseiller Municipal**

Par délibération du 27 janvier 2011, la Ville de Metz a approuvé la convention avec l'AGURAM pour la réalisation du programme partenarial intéressant particulièrement la Ville de Metz pour un montant de subvention pour 2011 de 175 000 €.

Or, l'avancement du diagnostic du SCOT, l'actualisation de certaines données de l'INSEE permettent la production de données récentes quantitatives et statistiques (démographiques, économique, sociales ...) sur le territoire de la Ville de Metz.

Cette ressource permettra d'analyser un certain nombre d'enjeux concernant la planification urbaine de la commune.

Les données existantes sont généralement des données brutes, elles nécessitent donc des traitements pour être mises en forme et appropriables. L'AGURAM, qui a une expérience longue et affirmée dans ces domaines, peut engager ce travail.

Il est ainsi proposé de signer un avenant avec l'AGURAM pour réaliser cette mission.

Cette action d'un montant de 30 000 € sera financée au moyen de crédits disponibles au budget de fonctionnement 2011.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU**

- La convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Metz et l'AGURAM 2011/2013, signée le 16 février 2011,
- La convention d'application 2011 entre la Ville et l'AGURAM, signée le 16 février 2011,
- Le projet d'avenant n° 1 à cette convention, joint en annexe,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

D'approuver l'avenant n°1 à la convention Ville – AGURAM 2011 afin de compléter et d'actualiser les données de planification urbaine pour la Ville de Metz pour un montant de 30 000 €.

Le crédit est disponible au budget de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Premier Adjoint :  
Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Finances

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 16

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**